



La psychologie : combien de divisions ?

Cette allusion à une phrase célèbre d'un certain Staline peut être prise dans des sens divers. Je ne parle pas ici du nombre de psychologues inscrits sur les listes ADELI dont il faudra bien que nous fassions bientôt le recensement, ce qui nous permettra de mieux nous connaître... si les psychologues s'y inscrivent. Je ne parle évidemment pas des nos vieilles querelles internes dont certains considèrent qu'elles sont consubstantielles à la psychologie (quand on la compare à d'autres professions bien mieux organisées en France) et néanmoins consubstantielles à la Francité (quand on compare la psychologie française à celle des pays voisins).

Non, je parle des effectifs étudiants dans les 30 universités où la psychologie s'enseigne. Beaucoup trop, comme chacun le sait. 65 000 environ, deux fois plus que de professionnels : record d'Europe. Plus de 3500 mis sur le marché du travail par an, semble-t-il 4500 demain : record d'Europe. Environ 9% des psychologues européens, mais environ 25% des étudiants : en Europe, plus il y a d'étudiants par rapport au nombre de psychologues, plus le nombre de psychologues pour 10 000 habitants est faible. Mettre beaucoup de gens sur le marché du travail, non seulement ne crée pas les postes, mais semble bien les boucher : dans le marché du travail sévit la loi du marché, et l'abondance de l'offre sature la demande.

Beaucoup trop de sortants, qui galèrent pour trouver un travail. Tout le monde le sait. Le bénévolat « pour garder le contact » qui dévalorise la profession et se déve-

loppe très vite. Beaucoup trop aussi, hier en maîtrise, aujourd'hui en master 1 qui mettent deux ans à préparer le concours d'entrée en master 2 et dont un nombre croissant apprennent après cinq années d'études qu'ils ne seront jamais psychologues. Il paraît que la réforme des masters vise à une harmonisation européenne. Une telle harmonisation passe par une même gestion des flux, effectuée dans les mêmes moments, et l'entrée du master en est un opportun. Une étudiante de M1 a écrit à la FFPP en demandant où effectuer sa cinquième année à l'étranger, vu la difficulté à entrer en M2 en France dans la plupart des universités. Raisonement astucieux que d'autres ont certainement déjà suivi.

La Conférence des Présidents d'Université l'a compris : il est temps donc que des discussions sérieuses démarrent pour que cesse le gâchis de milliers de jeunes qui se dirigent vers une profession dont, dans le meilleur des cas, ils seront écartés un an avant le diplôme, et dans le pire des cas ils seront écartés le diplôme en poche. Certains pourtant freinent. La Direction des Enseignements Supérieurs nous dit être soumise à de fortes pressions pour augmenter le nombre de diplômés, et le recensement des formations actuellement effectué par l'AEPUS semble indiquer qu'elle a cédé à ces pressions. Qui a besoin de ces divisions d'étudiants et quelles divisions peuvent être justifiées par ces effectifs ? Peut-on accepter que les étudiants et les jeunes diplômés soient la chair à canon des batailles théoriques ? La FFPP en tous cas ne l'accepte pas et mènera la bataille contre l'illusion vendue à des milliers de jeunes.

Roger Lécuyer

FFPP 92 rue du dessous des berges 75013 PARIS

01 43 47 20 75

permanence téléphonique le mardi après-midi

Fax: 08 71 74 84 01

www.ffpp.net

siege@ffpp.net

Directeur de la publication
Roger LECUYER

Jean-Pierre CHARTIER,
Marie-Christine GELY-
NARGEOT,
Aline MORIZE-RIELLAND,
Marie-Jeanne ROBINEAU,
Dominique SZEPIELAK,
Bruno VIVICORSI
N° ISSN-----1763-4113
N° CPPAP----- en cours

Vice-présidente
chargée de la publication
Brigitte GUINOT

Comité de rédaction
Christian BALLOUARD,

SOMMAIRE

Editorial	--p1
Hommage, journée du QI	--p2
Les régions	--p3
Tribune libre, retour congrès, CR audience,	--p4
EuroPsy, la FFPP dans l'EFPA	--p5
Suite EFPA, CR audience	--p6
Courrier SNP, bulletin de psychologie, agenda	--p7
Adhérer à la FFPP	--p 8



25 MARS 2006
INSTITUT DE PSYCHOLOGIE
BOULOGNE BILLANCOURT

JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE QI

Le QI ? les usagers s'inquiètent...
Monsieur Bernard Boulanger qui nous
avait alerté pour une usurpation du titre

à Draguignan avec déscolarisation d'enfants à la suite de passations de tests, nous pose aujourd'hui la question, dans une lettre ouverte, de l'utilisation des tests par des non psychologues souvent inaptes à les utiliser et à les interpréter. Il s'étonne de l'inexistence de réglementation en la matière et réclame pour les psychologues l'exclusivité de la pratique des tests. Il appelle les psychologues à oeuvrer à la protection des enfants victimes de charlatans.

Une table ronde lors du Colloque sur l'Intelligence de l'enfant a été l'occasion d'un débat sur ce thème du QI et les régions à leur tour se mobilisent pour en débattre. A l'Assemblée nationale un député s'est emparé de la question et la FFPP ne manquera pas de le rencontrer une fois que les psychologues le 25 mars au plan national auront décidé des actions à engager.

Hommage à Armand Touati

UNE FIGURE MAJEURE DE LA PROFESSION NOUS A QUITTÉS

Armand TOUATI, Patrick CONRATH et moi-même avons fait en 1977 notre maîtrise de psychologie clinique sur le thème : La place des psychologues dans les institutions Ce travail universitaire laissait deviner notre engagement futur : La place des psychologues dans la société (thème du deuxième forum professionnel des psychologues)

Autre signe fort. Tout en travaillant sur un projet commun, nous avons chacun rédigé une partie du mémoire et non pas un texte unique rédigé à trois...

Troisième trait marquant : à peine avons nous été diplômés (DESS) que nous avons adhéré au syndicat national des psychologues.

Nous faisons partie de cette génération de psychologues qui avaient souhaité prendre leur destinée en mains.

À l'époque (1978) le SNP fonctionnait encore sur un régime associatif (dont le pivot était la cooptation) et nous participâmes à cette lame de fond qui le transforma réellement en un syndicat (principe de représentation démocratique et organisation par mandats)

Rapidement Armand avait gravi les échelons de la hiérarchie syndicale et siégeait au conseil syndical national d'alors.

Les idées qu'il développait représentaient tout à fait les enjeux et les engagements de notre génération :

- clarification de l'identité professionnelle
- reconnaissance statutaire de notre fonction
- valorisation publique de notre action.

L'une des propositions qu'il fit alors était de transformer la revue du syndicat (plus proche alors d'un bulletin associatif) en un magazine professionnel et cela quelques mois à peine après son engagement syndical.

Cette vitesse à laquelle il avançait représentait une vraie énergie créatrice mais constituait aussi un frein le faisant paraître pour un homme assoiffé de pouvoir alors que c'est de changements dont il rêvait.

Le SNP avait rejeté ce projet de revue professionnelle telle

qu'il l'ambitionnait.

Ce fut un déclic supplémentaire dans la rupture qu'il avait entamé avec le syndicat.

« **Si le changement collectif est si lent, l'évolution individuelle n'est-elle pas le plus court chemin** » déclarait-il dans « Devenir psychologue » (page 25 numéro hors série du journal des psychologues)

Sa position personnelle allait se transformer en un processus de rassemblement et de productions professionnelles. Rappelons-en les principales étapes :

- Septembre 82 création du journal des psychologues
- Juin 83 création du premier forum professionnel des psychologues
- Mars 84 création de l'annuaire guide de la psychologie
- Novembre 84 création de la F.E.P. (fédération des psychologues)
- Juin 85 création du forum de la psychologie (manifestation tournée vers le grand public)

Par la suite des dizaines d'ouvrages furent publiés sous sa direction dans le cadre des éditions « Hommes et Perspectives ».

Le journal des psychologues reste bien sur l'acte le plus important qu'il ait commis du point de vue de la profession.

Premier journal d'information professionnelle de cette envergure il a permis à des milliers de psychologues de se rencontrer, d'échanger et de témoigner sur leurs pratiques. Ce fut un acteur majeur de notre construction identitaire, Si un jour une histoire de la profession s'écrit en France, elle devra réserver un chapitre conséquent à sa contribution.

Ces derniers temps je n'ai pas eu l'occasion de le rencontrer. J'en tire malgré tout une consolation. Celle d'un arrêt sur image d'un homme énergique, foisonnant d'idées, bataillant sans cesse pour que les choses bougent.

C'est cette image que je garderai de lui.



Salut à toi, camarade,

Patrick Cohen,
Psychologue.

L'Inserm a rendu public, le 22 Septembre 2005, un rapport d'expertise sur le Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent, pour répondre aux questions posées par la CNAM sur le dépistage, la prise en charge, et la prévention du trouble.

A l'âge où la violence infantile commence à s'atténuer, ces troubles peuvent apparaître et se fixer, rendant la relation aux autres (enfants et adultes) difficile par la charge de violence, d'agressivité qu'ils véhiculent. Les divers comportements décrits, allant des simples crises de colères et de désobéissance aux agressions, coups et blessures, viols, risquent, selon le journal Le Monde, d'enflammer les débats par le caractère moralisateur des conduites infantiles présenté par l'étude et par la nature des préconisations (volonté d'améliorer les compétences sociales de l'enfant, après un dépistage massif et précoce dès 36 mois). « Est-il besoin de souligner que toute conduite jugée anormale ne débouche pas nécessairement sur la délinquance » rappelle ainsi l'éditorialiste (Le Monde, Vendredi 23 Septembre 2007).

Le risque évoqué est de stigmatiser l'enfant turbulent. On peut craindre de voir pointer du doigt les enfants remuants en crèche, puis à l'école comme une nouvelle catégorie de malades, atteints du trouble des conduites qu'il faut traiter à tout prix.

Le milieu psychiatrique infanto-juvénile peut craindre, après la sur-médiatisation des enfants autistes et autre trouble déficit de l'attention/hyperactivité, de voir maintenant arriver sous la lumière des projecteurs le trouble des conduites.

En revanche, le rapport a l'avantage de s'appuyer sur un grand nombre d'études et d'indiquer la priorité à la prise en charge familiale et à la psychothérapie individuelle (quel que soit le modèle convoqué, je ne pense pas qu'il s'agisse là du véritable débat) en rappelant qu'un enfant qui présente des troubles du comportement avérés est un sujet à risque : il peut être en danger dans sa famille, présenter des difficultés d'attachement, et risque de s'engager dans des actes agressifs au long cours si sa souffrance n'est pas prise en compte.

Le rapport nous rappelle que la violence médiatique et télévisuelle est un facteur de risque à ne pas banaliser pour l'apparition des conduites agressives chez l'enfant.

A la lecture du texte, il semble évident qu'une réflexion multipartenariale (éducation nationale, justice, santé) doit être mise en place, notamment afin de proposer des modes originaux de prise en charge et de soutien de l'enfant et de sa famille.

Olivier Moyano

**Audience ministère de l'Éducation nationale
le 21 septembre 2005**

La délégation FFPP avait demandé un rendez-vous au ministre de l'Éducation nationale en présence de représentants de la DES et de la DESCO, pour développer les points liés à la formation des psychologues en général et celle des psychologues de l'Éducation nationale en particulier. Elle a été reçue par Monsieur le professeur Nemitz (conseiller technique en charge du secteur santé), un représentant de la Direction des enseignements supérieurs (DES), deux représentants de la Direction des Enseignements SCOLAIRES (DESCO) dont Monsieur Ascione (sous directeur des actions éducatives et de la formation des enseignants)

1 / La régulation des flux des étudiants après la licence. La FFPP souligne la position unanime des organisations de psychologues quant à la nécessité de la régulation des flux étudiants. Un courrier sera adressée, en ce sens, à la DES.

2 / La formation par un master des psychologues EN et la suppression de la condition d'avoir été enseignant pour exercer comme psychologue.

Monsieur Nemitz nous informe qu'une commission émanant des trois directions travaille sur la question de la formation et du statut des psychologues Éducation nationale et Monsieur Ascione (DESCO) précise

Un grand bravo au congrès sur L'intelligence de l'enfant organisé les 6, 7 et 8 octobre derniers sous l'égide de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie.

Merci pour l'accueil et l'orchestration minutieuse, les intermèdes musicaux (morceaux de jazz, percussions, un refrain de Gainsbourg...), les vignettes vidéo de personnalités diverses sollicitées pour exprimer leur point de vue sur la question de l'intelligence. Où l'on voit que ce concept n'est pas le monopole de chercheurs ou de pédagogues et résonne en chacun de nous d'une manière singulière, impulsive et agit comme remue-méninges, est aussi très marqué culturellement... Les petites tours Eiffel pim's des accueillants, dont beaucoup d'étudiants de Psychoprat, scintillent encore dans nos yeux et notre mémoire (à moyen ou long terme ?).

Merci à l'ensemble des organisateurs, officiels et petites mains attentionnées pour ces rencontres, conférences, symposia, communications, débats, tables rondes, échanges informels aussi, auxquelles de nombreux psychologues ont eu la chance d'assister. Beaucoup de nourriture très diversifiée et globalement de grande qualité, de nombreuses recherches présentées, de quoi cogiter durant des mois. Un petit regret cependant : peut-être pas encore assez de travaux cliniques. Quelques communications tout de même, il est vrai que le thème ne s'y prêtait pas aisément, et une présence modeste de l'approche psychanalytique qui traverse peut-être, mais elle en a l'habitude, une période de turbulences passagères.

Quelques coups de cœur pour : la réflexion rafraîchissante, nuancée, intégrative et optimiste de l'excellent Bernard Golse, la communication juste et fine à propos d'un cas clinique de l'ethno psychologue Marième Ba-Sene (Centre Georges Devereux), la table ronde sur le thème « intelligence et société : à quoi sert l'intelligence ? » avec J.-F. Dortier, F. de Closet, M. Duru-Bellat et G. Vergnaud, le sympathique et littéraire dialogue pré conclusif entre Roger Perron et Robert Voyazopoulos : « La disparition. De rien à trop » (un vrai bonheur).

Enfin un hommage très personnel à la rigoureuse et convaincante sociologue Marie Duru, ainsi qu'à Monsieur le Professeur Bernard Gibello que j'ai eu la chance d'avoir pour enseignants, en d'autres temps.

Marie-Claude Guette-Marty

que la réflexion est orientée vers quatre points : la formation initiale, la formation continue, le statut et l'évaluation budgétaire. Il confirme que le point de la formation niveau master est à l'étude et qu'elle comprendra une partie spécifique pour les psychologues exerçant à l'EN. De même il nous confirme la mise à l'étude d'un statut des psychologues dits scolaires. Il nous donne l'assurance qu'en fin d'année civile les choses seront plus claires, qu'une concertation sera organisée fin janvier 2006 et que la FFPP y sera associée.

3 / Le recrutement externe des psychologues pour exercer dans les écoles. La FFPP souligne l'incongruité de la fermeture du recrutement aux psychologues formés par l'université donc par le MEN et exclus d'une pratique dans les écoles.

4 / L'Europe.

Rappel est fait du diplôme européen et de la position particulière des diplômés d'Etat DEPS et DECOP.

Cette entrevue nous est apparue, pour la première fois en présence notamment des membres de la DESCO, comme porteuse d'avancées. Nous pourrions confirmer ou infirmer cette impression fin janvier après la concertation sur le projet dont le centre d'intérêt serait les psychologues EN.

MJ.Robineau

EuroPsy: de l'origine à aujourd'hui (suite)

Plus simplement, un psychologue pourra s'inscrire sur le *Registre EuroPsy* (1) s'il peut prouver 5 années universitaires « reconnues » (issues du Cadre pour la formation théorique et pratique des psychologues en Europe accepté par l'Assemblée Générale de la FEAP en 2001) comptabilisant 300 ECTS (*European Credit Transfer System* ou Crédits Européens), (2) s'il peut prouver 1 an au moins de pratique supervisée sanctionnée avec succès par un superviseur agréé (60 ECTS) et (3) s'il s'engage par écrit auprès de son *Comité National de Délivrance d'EuroPsy* (appartenant au Comité Européen de Délivrance du Diplôme) à souscrire au *Méta-Code de Déontologie* de la FEAP et de respecter le *Code de Déontologie* national. Le point (1) fait référence à la Licence (1^{ère} phase) et au Master (2^{ème} phase) de Psychologie ou équivalents, le point (2) (3^{ème} phase) ne faisant pas forcément partie du cursus universitaire.

L'étudiant doit pendant la 1^{ère} phase acquérir des connaissances, des outils, des compétences et des initiatives, sans que soient imposées des formes pédagogiques ou une organisation temporelle du programme de formation. EuroPsy décrit le contenu d'un tel programme et du tronc commun minimum des pré-requis. La 1^{ère} phase est consacrée à l'orientation des étudiants dans les différentes sous-disciplines de la psychologie. Elle permet une formation de base à toutes les spécialités de la psychologie, ainsi qu'une initiation aux principales théories et techniques de la psychologie. Elle fournit une initiation aux compétences du psychologue et fournit quelques premiers repères pour la recherche en psychologie. Elle ne permet aucune qualification professionnelle et n'offre aucune compétence pour une pratique autonome de la psychologie.

Le programme de la 2^{ème} phase prépare l'étudiant à une pratique professionnelle autonome de la psychologie. Cette partie du programme peut soit être indifférenciée et préparer aussi bien à une future thèse qu'à une formation de psychologue généraliste soit être différenciée et préparer l'étudiant à un champ professionnel particulier de la psychologie qu'il s'agisse par exemple (i) de psychologie clinique et de la santé, (ii) de psychologie de l'éducation, (iii) de psychologie du travail et des organisations ou, enfin (iv) d'un autre secteur. C'est au cours de la 2^{ème} phase que l'étudiant – qu'il s'oriente vers une carrière de praticien ou une carrière de chercheur – doit montrer qu'il est capable d'acquérir des compétences de chercheur. Tous les psychologues s'accordent pour rappeler qu'il est essentiel que les professionnels de la psychologie soient de bons chercheurs afin d'être capables d'évaluer leurs propres travaux et interventions et afin de se tenir au courant des recherches effectuées par ailleurs tout au long de leur exercice. Par ailleurs, la formation de terrain (stage supervisé) doit permettre à l'étudiant d'intégrer ses connaissances théoriques et pratiques, d'apprendre des procédures liées à ses connaissances psychologiques, de commencer une pratique supervisée, d'être capable de discuter et de réfléchir sur sa pratique et celle des autres, de commencer à travailler avec des pairs ; cette formation doit s'effectuer sur au moins 6 mois dans les 2 ans, mais peut commencer avant et se poursuivre ensuite. De la même façon, l'activité de recherche prendra de 3 à 6 mois et s'effectuera sur le terrain ou à l'université sous une approche expérimentale ou plus naturaliste (quasi-expérimentations, études de cas, interviews, ques-

tionnaires).

Enfin, l'année de pratique supervisée (3^{ème} phase) doit préparer le développement des compétences de psychologue exerçant de manière autonome, développer ses compétences de psychologue professionnel compte tenu de sa personnalité et de la formation qui fut la sienne propre, et consolider l'intégration de ses connaissances théoriques et pratiques. Le superviseur devra être habilité par le Comité National de Délivrance des Diplômes ou par l'Association Nationale de Psychologie du pays (membre de l'EFPA), c'est-à-dire qualifié, avec au moins 2 ans à plein temps d'autonomie certifiée sur 3 ans d'exercice et responsable de l'acquisition et de l'évaluation des compétences visées du praticien en formation. Cette formation suit la 2^{ème} phase et généralement après l'université, mais elle peut être intégrée dans la formation universitaire. Le type de pratique consistera en une activité de psychologue semi-indépendante dans un cadre professionnel collégial. L'application des compétences et des connaissances acquises lors du premier et de la seconde phase au sein d'un cadre professionnel étant un pré-requis au développement des compétences du psychologue, les diplômés ayant obtenu leur première et leur seconde phase sans cette période de pratique supervisée ne pourront obtenir le Diplôme de psychologue indépendant qualifié à exercer le métier de psychologue.

Il y a deux groupes principaux de compétences : (i) celles qui renvoient au contenu psychologique des processus de la pratique psychologique (compétences de base concernant les objectifs visés, le diagnostic, le développement de services, l'intervention, l'évaluation de l'intervention et la communication) et (ii) celles qui permettent au psychologue d'être effectivement efficaces (compétences opérationnelles). Les compétences de base sont spécifiques de la profession de psychologue en termes de contenus, de connaissances, et d'outils mis en œuvre pour leur exercice. Les compétences opérationnelles sont partagées avec tous les autres acteurs de services sociaux. Ces deux catégories de compétences sont essentielles afin d'être efficaces d'un point de vue professionnel.

A partir de cette inscription, *EuroPsy* est valable 7 ans ; pour le renouveler, le psychologue devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 400h par an sur une période moyenne de 4 ans, et d'au moins 80h annuelles de formation continue (40h qui doivent être explicites), avec des activités variées (participation à des cours et ateliers, développement de nouvelles compétences, supervisions groupales, colloques, publications, communications, tâches éditoriales...). Les documents accumulés par cette formation continue permettront d'établir le profil du psychologue lors de son renouvellement d'*EuroPsy*. Lors de sa mise en place, la clause du grand-père s'appliquera pour tous les psychologues jusqu'au moment du renouvellement.

Ainsi, *EuroPsy* propose l'établissement de critères de formation initiale et continue des psychologues professionnels en Europe sous la forme d'un *Diplôme Européen de Psychologie* qui pourra être conféré à tout psychologue formé à l'Université selon les critères officiels de formation, de compétence et d'éthique. Les règles et les annexes de l'*EuroPsy* sont fixés par la FEAP et pourront être modifiés par l'Assemblée Générale de la FEAP par un vote à la majorité des 2/3 des présents (cf. <http://www.efpa.be/>).

Bruno Vivicorsi

La FFPP membre français de l'EFPA (European Federation of Psychologists' Associations)

Le 9 juillet 2005, lors de l'Assemblée générale de l'EFPA ou FEAP (Fédération Européenne des Associations de Psychologues), la FFPP était officiellement reconnue comme l'organisation membre de l'EFPA représentant la France ; les statuts de l'EFPA en leur article 5 stipulant qu'il ne peut y avoir qu'une association membre par pays.

Avant d'en arriver à cette reconnaissance officielle, comme il avait été annoncé le 25 janvier 2003 lors de la mise en place de la FFPP, l'ANOP (Association Nationale des Organisations de Psychologues), membre français de l'EFPA devait être dissoute.

Les organisations membres de l'ANOP convoquées, présentes ou représentées, (ADEN, ADPSI, APPT, AAEP, AFPPC, APHM, CPT13, SNP, SPPN) votent, le 23 avril 2005, à l'unanimité la dissolu-

tion de l'ANOP et à la majorité (une abstention) le transfert des actifs et des prérogatives de l'ANOP à la FFPP.

Par ailleurs « l'AG de l'ANOP décide de présenter et de porter une motion à l'AG de la FEAP à Grenade les 9 et 10 juillet 2005 afin que cette assemblée prenne acte de la dissolution de l'ANOP et vote l'admission, en remplacement, de la FFPP. »

Malgré la position officielle des organisations membres de l'ANOP, le SNP est intervenu auprès de l'EFPA pour tenter d'empêcher la reconnaissance de la FFPP. Le SNP annonçait son retrait de la FFPP et proposait par ailleurs ses interventions en tant qu'expert.

La SFP pour sa part a présenté sa candidature pour représenter la France à l'EFPA. Les trois demandes (ANOP, SNP, SFP) firent l'objet d'un examen attentif du Comité Exécutif qui proposa la FFPP comme Le membre français de l'EFPA. (Les documents ANOP, SNP et SFP sont diffusés sur le site www.ffpp.net)

Mais qu'est ce l'EFPA? L'EFPA est une Fédération regroupant les associations nationales de psychologues, c'est la seule organisation qui représente au niveau européen les psychologues et qui est mandatée par ses organisations membres pour s'exprimer en leur nom.

L'EFPPA fut fondée en Allemagne en 1981 par 12 associations nationales qui ont voté ses statuts. Elle fut créée en réponse aux besoins de coopération européenne en matière de formation professionnelle, de critères de pratique, de programmes dans le domaine de la santé, de l'emploi et de la recherche appliquée. L'ANOP y adhéra en 1984.

Actuellement l'EFPA comprend 31 pays membres représentant à peu près 130 000 à 150 000 psychologues. Les organisations membres promeuvent la psychologie comme profession et comme discipline. L'EFPA est, entre autre, l'organe rassembleur, de communication et de coopération entre les pays européens. Elle a d'étroites relations avec les organisations de psychologues des pays d'Amérique et d'ailleurs, avec l'IUPsyS (Union Internationale de Psychologie Scientifique) et l'IAAP (Association Internationale de Psychologie Appliquée). Elle est le regroupement des professionnels de terrain et des enseignants-chercheurs, elle veille aux intérêts professionnels des praticiens et à ceux de la discipline. Elle a perdu récemment le P de professionnels pour conserver celui de psychologues (EFPPA est devenu en 2001 EFPA).

L'EFPA est dirigé par un Comité Exécutif de 7 membres. Le président actuel est Tuomo Tikkanen qui est intervenu aux Etats Généraux de la Psychologie organisés par les organisations de la CIR en 2001. Le siège permanent de l'EFPA est à Bruxelles depuis 1998 (www.efpa.be).

Entre deux Assemblées générales, qui se tiennent tous les deux ans, siège le Conseil des présidents (une fois par an au moins), au cours duquel le comité exécutif rend compte de la mise en application de la politique de l'EFPA et du respect des statuts. Le conseil des Présidents équivaut à un parlement et est l'organe politique de la Fédération. Chaque pays y a une voix quel que soit le nombre de ses adhérents et chaque président au fait des besoins professionnels de son organisation recentre les débats et les actions sur les problèmes concrets de la profession et de la discipline.

Lors des AG, des groupes de travail sont reconduits ou transformés ou fermés selon les besoins

A Grenade, en juillet 2005 ont été reconduits 4 comités perma-

nents : Psychothérapie, Ethique, Affaires scientifiques, Tests et 3 groupes de travail : Psychologie du Trafic, Psychologie des désastres, crises et traumatismes, Géopsychologie.

Les rapports des différents groupes de travail diffusés lors de l'AG de Grenade sont diffusés en anglais sur le site www.ffpp.net

Ces rapports sont l'illustration du travail accompli au sein de ces groupes, ils mettent en évidence les recommandations et la ligne politique liée à chaque problématique, ils signalent la présence des délégués français qui y ont participé avec la volonté d'impulser une prise en compte des enjeux réels de la profession. L'inertie est grande, la machine est lourde mais le temps est porteur d'évolution et de changements.

Les grands travaux de l'EFPA devenu ONG depuis 2 ans ont eu notamment pour objet l'Ethique et la rédaction d'un méta code, base de notre code de déontologie des psychologues. Par ailleurs, la psychothérapie en est toujours un point essentiel. Actuellement l'EFPA essaie de faire reconnaître la profession de psychologue comme une profession à part entière en travaillant à intégrer une plate forme dans la directive européenne. Rédigée par le groupe Europsy la maquette du certificat européen de psychologie (le terme certificat va remplacer le terme diplôme) devrait être intégrée comme plate forme dans la directive européenne du 7 mars 2002 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Ainsi l'EFPA de par la volonté de ses organisations membres est représentative de la profession et de la discipline au plan européen. Son implantation à Bruxelles lui permet d'être active et vigilante. L'Europe est aujourd'hui une dimension à prendre de plus en plus en compte. La politique développée par l'ANOP aidée de pays ayant les mêmes objectifs d'action, a été, au fil des débats, entendue par les membres de la FEAP, la fédération a évolué.

La FFPP reprend le flambeau. Cependant, y être représenté réclame des moyens tant militants que financiers. Notre impact au plan européen ne pourra être que si la profession s'en donne les moyens, si les psychologues, les enseignants-chercheurs soutiennent financièrement la FFPP en y adhérant soit individuellement soit par le biais de leurs organisations. De plus leur participation active aux débats d'idées européens, dans les coordinations régionales, sera le gage de leur volonté d'impulser une dynamique d'échanges.

Marie Jeanne Robineau.

Audience JM.Monteil /FFPP du 8 septembre 2005

Délégation : R.Lécuyer, MJ.Robineau, B.Vivicorsi, A.Morize-Rielland, B Schneider.

Arrêté sur le titre

Suite à la parution du décret sur le titre de février 2005 (mise en conformité avec le décret relatif aux masters, nous attendons la parution de l'arrêté qui doit préciser les modalités d'application du décret (durée des stages par exemple).

Le projet d'arrêté sera soumis pour avis au CNESER du 19 septembre et devrait être publié au JO en octobre ou novembre.

Entrée en M2 et accès aux masters

R. Lécuyer, au nom de la FFPP

- manifeste son inquiétude devant l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits en M2 de masters,

- relance la proposition de création d'un Observatoire de l'insertion professionnelle,

- propose de reconduire l'enquête réalisée en 1983 auprès des étudiants de 1^{ère} année et de maîtrise de psychologie.

JM Monteil met en avant l'élément nouveau qu'est LOLF (Loi Organique de Finance) et l'obligation qui en découle tant pour les administrations centrales que pour les universités qui doivent rendre compte de leurs résultats et fournir des indicateurs de performance (par exemple l'insertion des diplômés).

JM Monteil n'est pas favorable à la création d'un Observatoire, puisque la politique de suivi de l'insertion doit être conduite par chaque établissement dans le cadre d'une programmation annuelle de l'évaluation de la performance : "Il faut que les universités s'engagent dans cette logique".

Il met l'accent sur la difficulté à instaurer une sélection à l'entrée en M1 et l'opposition que cette sélection suscite dans les organisations étudiantes représentatives. Il pense qu'il faut choisir une voie plus longue et qu'en particulier il faut que les parcours de licence deviennent qualifiants (licence pro) c'est à dire que la première étape du cursus fonc-

tionne par la promotion et non l'élimination.

B. Schneider, sur la base de données AEP, en cours de recueil, souligne l'augmentation très importante du nombre de places ouvertes en M2 pro (entre 20% à 40 %, selon des premières estimations partielles à confirmer) alors même que l'on avait déjà souligné l'inadéquation entre le nombre d'étudiants diplômés et le nombre de postes de psychologues sur le marché du travail. Le Ministère, par la voie des habilitations, vient donc largement de contribuer à augmenter ce déséquilibre.

JM Monteil estime que lors du prochain mouvement d'habilitation les situations seront regardées de près, mais que par ailleurs, face à la pression d'un certain nombre de lobbies, il attend que la communauté manifeste clairement son souci collectif de régulation pour soutenir ce mouvement.

Psychologues du Système éducatif

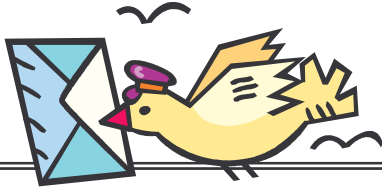
La FFPP pose la question de la formation des psychologues à l'Education Nationale par un master (et de suppression des diplômes spécifiques)

JM Monteil rappelle que les IUFM vont être intégrés dans les universités et qu'il voit là l'occasion pour les psychologues d'y prendre leur place, à la condition qu'ils aient la volonté de s'en saisir. Il rappelle que l'accès à la fonction de psychologue « scolaire » est aussi une voie de promotion pour les enseignants du 1^{er} degré, même si l'exercice de la psychologie réclame un master de psychologie au nom d'un titre car l'employeur peut avoir des exigences sur la fonction à occuper (Diplôme de psychologue scolaire : diplôme d'exercice; concours interne/ externe). A. Morize-Rielland rappelle que la circulaire EN sur les missions des psychologues « scolaires » exige un haut niveau de formation qui ne peut se situer de fait en deçà de licence et master mention psychologie.

Clinique et décret sur le titre de psychothérapeute

Discussions en cours avec le ministère de la santé. On ne peut pas invoquer le principe de précaution et faire en sorte qu'il n'y en ait pas. Pas d'exercice autoproclamé.

Benoît Schneider



Le CAF du 9 septembre a demandé au bureau fédéral de mettre en œuvre dans les meilleurs délais la procédure adéquate afin d'obtenir le paiement de la dette du SNP. Nous choisissons de rendre publique le courrier adressé à la Secrétaire générale du SNP.
Le bureau fédéral

Lettre adressée à Madame Michèle Clément, secrétaire générale du SNP le 17 octobre 2005
par Roger Lécuyer, Président de la FFPP

Madame la Secrétaire Générale et chère Michèle,

Entre le 25 janvier 2003 et le 21 mai 2005, le SNP a été membre de la FFPP. A ce titre, il a participé à tous les votes en CAF et a largement contribué à la définition des choix majeurs accomplis par la FFPP pendant cette période, dont certains ont été lourds de conséquence. Ces votes ont été effectués en fonction des mandats du SNP, eux mêmes fonction du nombre d'adhérents déclarés par le SNP. A ce nombre d'adhérents correspond une cotisation (30€ par adhérent en 2003, 20€ par adhérent en 2004 et en 2005). Or ces sommes n'ont jamais été intégralement payées par le SNP, comme celui-ci l'a d'ailleurs reconnu et s'est engagé à le faire à plusieurs reprises. Le SNP ayant décidé de quitter la FFPP, nous avons pensé que dans les semaines qui suivraient cette décision, il verserait à la FFPP ce qu'il lui doit pour cette période. Dans le cas contraire en effet, des « majorités » obtenues par le SNP sur des points cruciaux (report du congrès, montant de la cotisation 2004) auraient été biaisés, le SNP n'ayant pas réellement la majorité: les autres organisations qui ont pris part aux votes ont toutes payé les sommes correspondant à leurs mandats. Il nous a toutefois semblé nécessaire de ne pas précipiter les choses, pensant que le SNP avait besoin de temps pour assumer cette rupture, difficile pour tout le monde, mais le temps passe et nous ne voyons rien venir. Nous continuons de penser indispensable que dans l'avenir, un rassemblement de psychologues se fasse, et il ne peut se faire sagement si un contentieux reste entre organisations. Nous sommes donc dans l'obligation de vous réclamer ces sommes dues.

Sur l'évaluation de ces sommes, il y a eu des divergences entre nos trésoriers respectifs: le SNP tenait à compter dans sa cotisation les frais de déplacement de ses membres pour le CAF, les commissions, les entretiens de la psychologie, ce qui ne correspondait pas au contrat moral passé entre les organisations membres et la FFPP et ce que n'a fait aucune autre organisation. Dans un souci d'apaisement et de pari sur une bonne coopération future, je ne souhaite pas revenir sur ces questions et je m'en tiendrai donc à vos chiffres publics. Ceci donne:

Pour 2003: 11771€, pour 2004: 13577€, pour 2005, les choses sont un peu plus complexes. Si je reprends la même base de cotisation qu'en 2004 (35800€) et que je la ramène au nombre de jours où le SNP a été membre de la FFPP pour cette année (140), j'aboutis à une cotisation de $35800/365 * 140 = 13731€$. A cela, il convient d'ôter ce que nous avons payé à ce jour comme salaire + charges à Jeannine Accoce au titre de la FFPP, soit 6974€. Reste donc dû pour 2005: $13731€ - 6974€ = 6756€$

Si nous sommes d'accord sur ces chiffres, le total dû à la FFPP par le SNP serait donc de $11771€ + 13577€ + 6756€ = 32104€$

Pour apurer nos comptes, il serait hautement souhaitable que cette somme nous soit versée avant la fin de cette année. Merci de nous faire connaître par retour de courrier la calendrier que vous envisagez.

Cordialement

Roger Lécuyer.

BULLETIN DE PSYCHOLOGIE

des contributions originales couvrant les divers domaines de la psychologie

L'indépendance éditoriale du Bulletin de psychologie et son esprit d'ouverture favorisent la publication de travaux qui s'inscrivent dans les courants les plus actuels de la recherche comme ceux qui, novateurs, se situent hors de ces mouvements

une large diffusion internationale

Dans plus de quarante pays des cinq continents, des bibliothèques, des laboratoires de recherche, des établissements employant des psychologues, assurent la permanence et la diffusion du Bulletin de psychologie

un comité de rédaction, un comité de lecture et d'expertise

Comme toutes les revues scientifiques, le Bulletin de psychologie soumet, pour évaluation, les manuscrits à deux experts choisis parmi les chercheurs ou praticiens faisant autorité dans leur domaine. Cette procédure permet, à la fois, de maintenir un haut niveau de qualité scientifique et de conseiller les auteurs

six numéros annuels, constituant, depuis plus de 50 ans, une documentation irremplaçable, avec des recensions d'ouvrages et d'articles de revues

abonnements : www.bulletindepsychologie.net

bulletin de psychologie, 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris

Particuliers 79 € ; Institutions 114 € ; Sociétés 135 €

Tarifs spéciaux pour les membres de la FFPP

5 abonnements: - 10% 10 abonnements: -15%

20 abonnements: -20%



Agenda

Samedi

26 novembre :

Conseil d'Administration Fédéral (Tous les responsables de coordinations régionales y sont attendus, leur présence est vivement souhaitée).

Samedi 3 décembre :

Conseil des Présidents des organisations membres de l'EFPA.

Samedi 3 décembre :

célébration des 20 ans de la loi de 1985 organisée par le SNP. La FFPP a assisté aux réunions préparatoires et a proposé d'y participer.

Samedi 25 mars 2006 :

Journée nationale de réflexion sur les usages du QI.

bulletin de psychologie

Développement, fonctionnement, perspective historico-culturelle

bulletin de psychologie

bulletin de psychologie

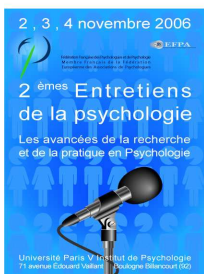
bulletin de psychologie

bulletin de psychologie

bulletin de psychologie

bulletin de psychologie

bulletin de psychologie



**2^{èmes} ENTRETIENS
DE LA PSYCHOLOGIE
2- 4 novembre 2006
Institut de Psychologie
(Boulogne-Billancourt)**

Brève:
Une délégation a rencontré F Brunelle et son équipe au ministère de la santé au sujet de l'article 52; un compte rendu sera fait dans le prochain Fédérer.

La FFPP une Fédération en plein essor qui a besoin de l'adhésion de toutes les forces vives de la profession et de sa discipline :

Une Fédération visant à rassembler l'ensemble des psychologues et des enseignants-chercheurs, dont la représentativité est reconnue par ses interlocuteurs (ministères de la Santé, de l'Education nationale, Direction des Enseignements Supérieurs, Direction des Enseignements Scolaires...) dans ses démarches de défense transversale de la profession et de la discipline,

Une organisation pratiquant l'ouverture de ses délégations, de leurs réunions préparatoires à toutes les organisations non membres qui y ont toutes possibilités de se joindre aux membres de la FFPP,

L'organisation nationale reconnue comme le membre français à l'EFPA (ou FEAP : Fédération Européenne des Associations de Psychologues),

Déléguant des représentants dans les groupes de travail de l'EFPA (Ethique, Psychothérapie, Affaires scientifiques, Géropsychologie, Tests, Désastres et crises, Trafic),

Capable de réunir 1200 personnes sur le thème de l'Intelligence de l'enfant au Palais de la Mutualité en octobre 2005,

En phase de tenir ses 2èmes Entretiens de la Psychologie du 2 au 4 novembre 2006,

Projetant un colloque pour 2007 sur un thème intéressant tous les champs de la psychologie.

Accordant à ses membres un tarif préférentiel qui fait de la cotisation un investissement rentable.

Présente dans chacune des régions administratives, la FFPP dont chaque action, a un coût a besoin d'adhérents toujours plus nombreux et exigeants.

Elle encourage tous les psychologues, tous les enseignants-chercheurs à rejoindre les coordinations régionales aux fins de s'intéresser au devenir de leur profession et de la discipline. Rejoindre les coordinations régionales, c'est accroître l'efficacité de la FFPP forte de ses adhérents, c'est donner à la profession une lisibilité.

Ce sont les adhésions, le rassemblement du plus grand nombre qui NOUS donneront, qui VOUS donneront la faculté d'agir pour répondre aux besoins d'une réelle reconnaissance professionnelle.

**DEMANDE D'ADHÉSION D'UNE ORGANISATION:
CONTACTER LE SIEGE
01 43 47 20 75
FAX: 08 71 74 84 01**

**VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR LA FÉDÉRATION EN LA REJOIGNANT MAINTENANT ?
UN TARIF DE 35€ EST DEMANDÉ PRENANT EN COMPTE
L'ADHÉSION DE FIN D'ANNÉE (OCTOBRE, NOVEMBRE , DÉCEMBRE)
COTISATION COMPLÉMENTAIRE DE SOUTIEN : 50 € et plus....
Tous les adhérents de la FFPP, qu'ils soient membres individuels, ou membres d'une organisation, peuvent ainsi témoigner de leur soutien au regroupement de toutes les forces vives de la profession.**

DEMANDE D'ADHÉSION INDIVIDUELLE
NOM- PRENOM.....

ADRESSE.....

EMAIL.....
Tel perso...../tel prof.....
Secteur d'activité:.....

- PIECES A FOURNIR**
- ⇒ **Copie de l'enregistrement ADELI et numéro attribué** après la démarche d'inscription sur les listes départementales de psychologie
 - ⇒ **Ou photocopie de**
 - licence-maitrise + DESS ou diplôme équivalent
 - Diplôme réglementé Ecole des Psychologues praticiens de l'ICP et du CNAM, psychologue du travail, Education Nationale: DEPS, DECOP)
 - Autorisation ministérielle (commission d'équivalence) pour les ressortissants européens et étrangers
 - Autorisation préfectorale (décision des commissions Régionales d'Habilitation (CRH)
 - ⇒ **Ou attestation officielle** du statut universitaire pour les Chercheurs et Enseignants Chercheurs en Psychologie
 - ⇒ **Chèque de cotisation de 70€** établi à l'ordre de la Fédération française des Psychologues et de Psychologie ». Les étudiants (master), demandeur d'emploi, vacataires et retraités peuvent bénéficier d'un tarif réduit: 20€ sur justificatif (carte d'étudiant, attestation d'inscription ANPE, bulletin de salaire)
 - ⇒ **Une enveloppe timbrée** avec vos noms et adresse pour l'envoi du reçu.
- DOSSIER DE DEMANDE D'ADHÉSION À RETOURNER
FFPP 92 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS**

Abonnement à Fédérer

Nous le rappelons à chaque bulletin, Fédérer rencontre une audience de plus en plus large. Bel encouragement pour nous , pour le travail demandé, mais également pour la profession qui vient dire ainsi l'intérêt qu'il y a à partager une actualité où chacun peut se reconnaître...malgré des pratiques professionnelles variées. Nous formons une véritable communauté et l'ambition que nous souhaitons donner à Fédérer est d'en être le trait d'union.

La diffusion du bulletin, outre la possibilité de s'abonner pour le moment gratuitement en ligne, passe également par les organisations membres qui doivent servir de relais auprès de leurs adhérents et en proposer une diffusion dans la mesure de leurs moyens tant organisationnels que financiers.

Suite à de nombreuses demandes émanant de membres de la FFPP ou de sympathisants, nous souhaitons proposer un abonnement en version papier.

Vous trouverez ci-dessous un formulaire d'abonnement à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de la FFPP
Je veux recevoir Fédérer dans ma boîte aux lettres.

Nom:
Prénom:.....
Adresse:.....
.....

Abonnement (10 n°) de janvier à décembre
Adhérents 17 euros Non adhérents 30 euros
prix au n°: 3 euros (pour ceux qui souhaitent démarrer l'abonnement en cours d'année)
(tarifs internationaux, nous consulter)
Règlement par chèque bancaire à l'ordre de FFPP à retourner à
FFPP, 92 rue du dessous des berges, 75013 PARIS